

16 JANVIER 2020

DOCUMENT DE TRAVAIL NON
VALIDÉ PAR LES ÉLUS.
A NE PAS DIFFUSER !!!

Des ambitions politiques à une
retranscription réglementaire
AGRICULTURE

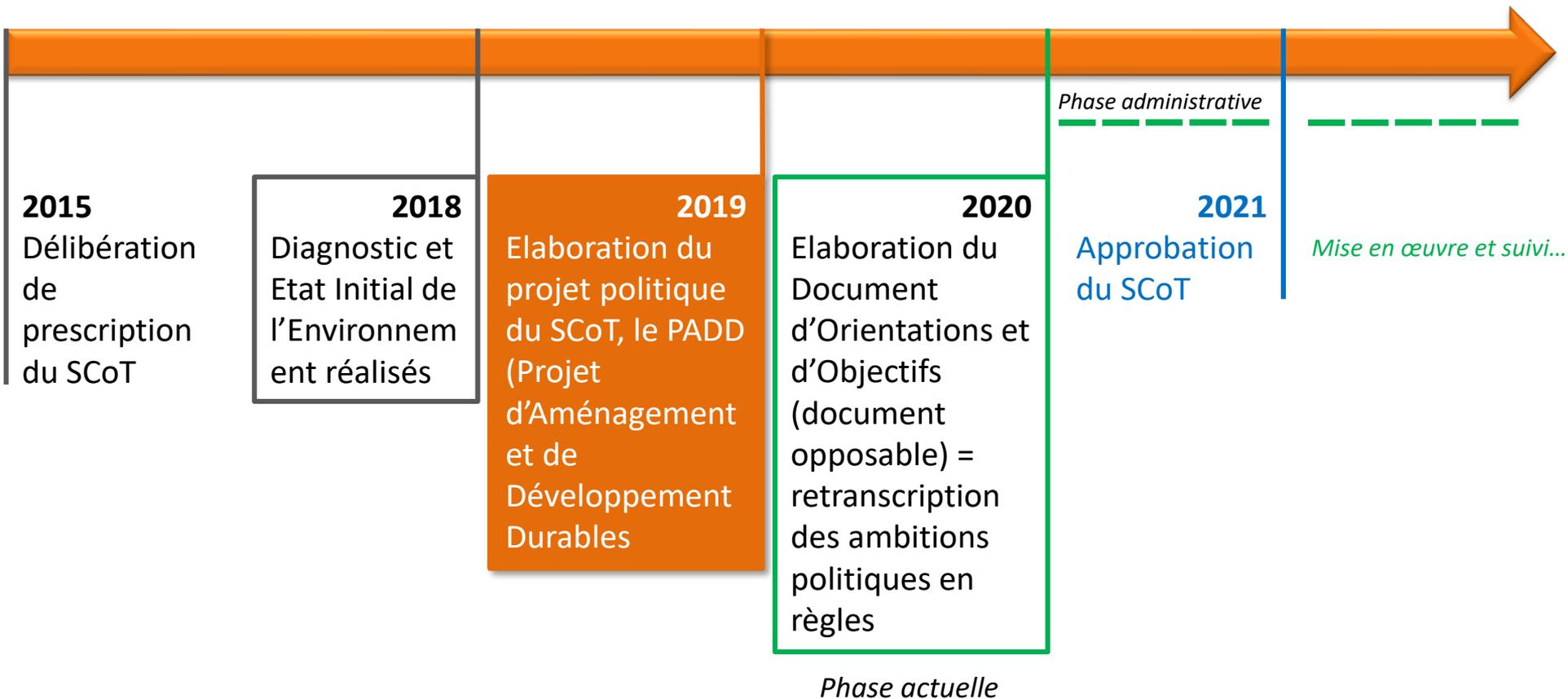
1^{er} Comité technique DOO, 9h30 St Laurent du Pape

ORDRE DU JOUR

- **Rappel point d'étape, calendrier et mise en place d'une gouvernance partenariale**

- **Thématique AGRICULTURE :**
 1. Attendus du DOO
 2. L'agriculture dans le SCoT
 3. Enjeux agricoles stratégiques partagés par les élus
 4. Objectifs du PADD en matière agricole
 5. Du diagnostic au DOO, questionnements
 6. Hiérarchisation des terres agricoles : DOO et au-delà, quels outils de protection ?
 7. Détermination des enveloppes urbaines et capacités de densification

RAPPEL POINT D'ÉTAPE, CALENDRIER ET MISE EN PLACE D'UNE GOUVERNANCE PARTENARIALE



➔ Nécessité de fédérer un groupe technique (élargi à des « experts » thématiques au besoin) pour l'élaboration du Document d'Orientations et d'Objectifs et la mise en œuvre ultérieure du SCoT Centre Ardèche

Thématique AGRICULTURE

1. ATTENDUS DU DOO

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

L141-3 du CU → Rapport de présentation

« Le rapport de présentation (...) présente une **analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'arrêt du projet de schéma et justifie les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation compris dans le document d'orientation et d'objectifs** »

L141-6 du CU → DOO

« Le document d'orientation et d'objectifs **arrête, par secteur géographique, des objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace** et de lutte contre l'étalement urbain et décrit, pour chacun d'eux, les enjeux qui lui sont propres ».

Le DOO doit fixer un objectif de consommation foncière en lien avec la consommation des 10 dernières années, en prenant en compte les besoins en nouveau logement et leur typologie/densité, les besoins en foncier économique et services/équipements, les capacités de densification des communes en croisant également avec terres agricoles à protéger, à développer, etc...

Il doit permettre de limiter le mitage et l'urbanisation dispersée en lien avec l'armature territoriale et en fixant des prescriptions pour conforter les silhouettes villageoises, etc..

Il peut poser des principes d'urbanisation : souhait de partir sur une carte générale qui fixe les limites d'urbanisation et identifie les espaces agricoles et naturels

Il peut identifier des espaces agricoles pérennes pour prévoir le cas échéant la mise en place d'outils fonciers spécifiques pour la phase de mise en œuvre du SCoT (PAEN, etc.) et qui permettraient également de répondre à l'orientation du PADD sur les terres à enjeux du diagnostic

Il peut prendre en compte l'activité dans son fonctionnement et préconiser des actions pour la protection des sièges d'exploitation et leur développement, les activités liées (industrie agro-alimentaire, abattoirs, espace de transformation...), les circuits courts... qui permettent de répondre aux orientations du PADD...

2. L'AGRICULTURE DANS LE SCoT

Rappel méthodologique d'élaboration du diagnostic agricole

Un enjeu fort pour le territoire → Diagnostic en partie internalisée avec l'appui du bureau d'études, **Terraterre (07)**, réalisé en 2017.

Des choix méthodologiques : *un diagnostic pour le SCoT, la mobilisation des études existantes, une démarche de terrain pour compenser les hétérogénéités des données.*

Les différentes étapes de réalisation :

1. **Analyse** de la bibliographie
2. Immersion sur le **terrain**
3. **Organisation de réunions locales** de concertation (8 réunions)
4. **Traitement des données quantitatives** : *Recensement Général Agricole (RGA) 2000 et 2010, Registre Parcellaire Graphique (RPG) 2014 et données de terrain 2017*
5. **Enquêtes filières** et partenaires (9 entretiens)
6. **Analyse croisée** des données qualitatives et quantitatives
7. **Analyse cartographique**

2. L'AGRICULTURE DANS LE SCoT

Rappel méthodologique d'élaboration du diagnostic agricole

Les limites :

- **Des sources différentes** pour les données quantitatives, des données qualitatives très disparates selon les secteurs.
- Les **données 2017 parfois incomplètes** car issues de la collecte lors des réunions locales (ex : âge) mais échantillonnage souvent > 50%.
- Le **RGA** depuis 2010 : toute personne détenant plus d'une vache ou 1 ha est considérée comme exerçant une activité agricole.
- Analyse chiffrée découpée géographiquement selon les **périmètres des bassins de vie du SCoT (7 secteurs)** et non sur la base des unités agricoles.

3. ENJEUX AGRICOLES STRATÉGIQUES PARTAGÉS PAR LES ÉLUS

Enjeux stratégiques

Issus des débats en Bureau syndical et lors de la Conférence des Communes (2018)

- La **préservation des espaces agricoles à forte valeur productive.**
- La **place de l'agritourisme** dans l'activité économique.
- Affirmer le développement d'une **agriculture diversifiée**, respectueuse **des écosystèmes locaux** et **économe en eau**, en lien avec **l'économie locale** et qui participe à **l'entretien du territoire.**
- Identifier **les besoins de locaux de transformation** et les localiser sur le foncier dédié aux activités économiques.
- Développer des activités agricoles **de qualité et de haute valeur ajoutée** et favoriser les **circuits courts.**
- Conforter les filières et favoriser les **nouvelles installations** (regroupement parcellaire, etc.).

4. OBJECTIFS DU PADD EN MATIÈRE AGRICOLE

OBJECTIF 20 : Développer une agriculture durable et de qualité en préservant le foncier pour soutenir les installations viables et adaptées aux réalités géographiques, écologiques et économiques du Centre Ardèche.

Dans le détail :

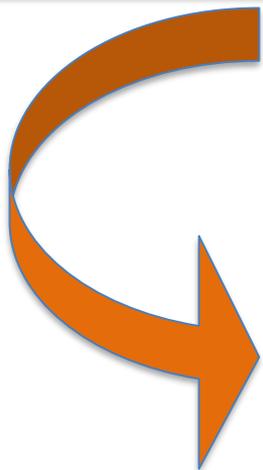
- Donner de la lisibilité dans le devenir des terres agricoles (qui permet de pérenniser les exploitations et garantir leur viabilité économique)
- Poser les conditions propices à l'installation des agriculteurs (habitat)
- Maintenir les activités de transformation sur le territoire
- Reconquérir les espaces agricoles : la châtaigneraie, les espaces en déprise agricole et encourager le développement de l'ensemble des filières
- Soutenir l'élevage qui participe à l'entretien des paysages et l'économie locale (*marché, label...*), lien agroforesterie
- Un savoir faire local à valoriser (terroirs, circuits courts, bio, label...), garantir une alimentation saine à tous les habitants
- Mettre en place des mesures spécifiques de protection des terres à enjeux

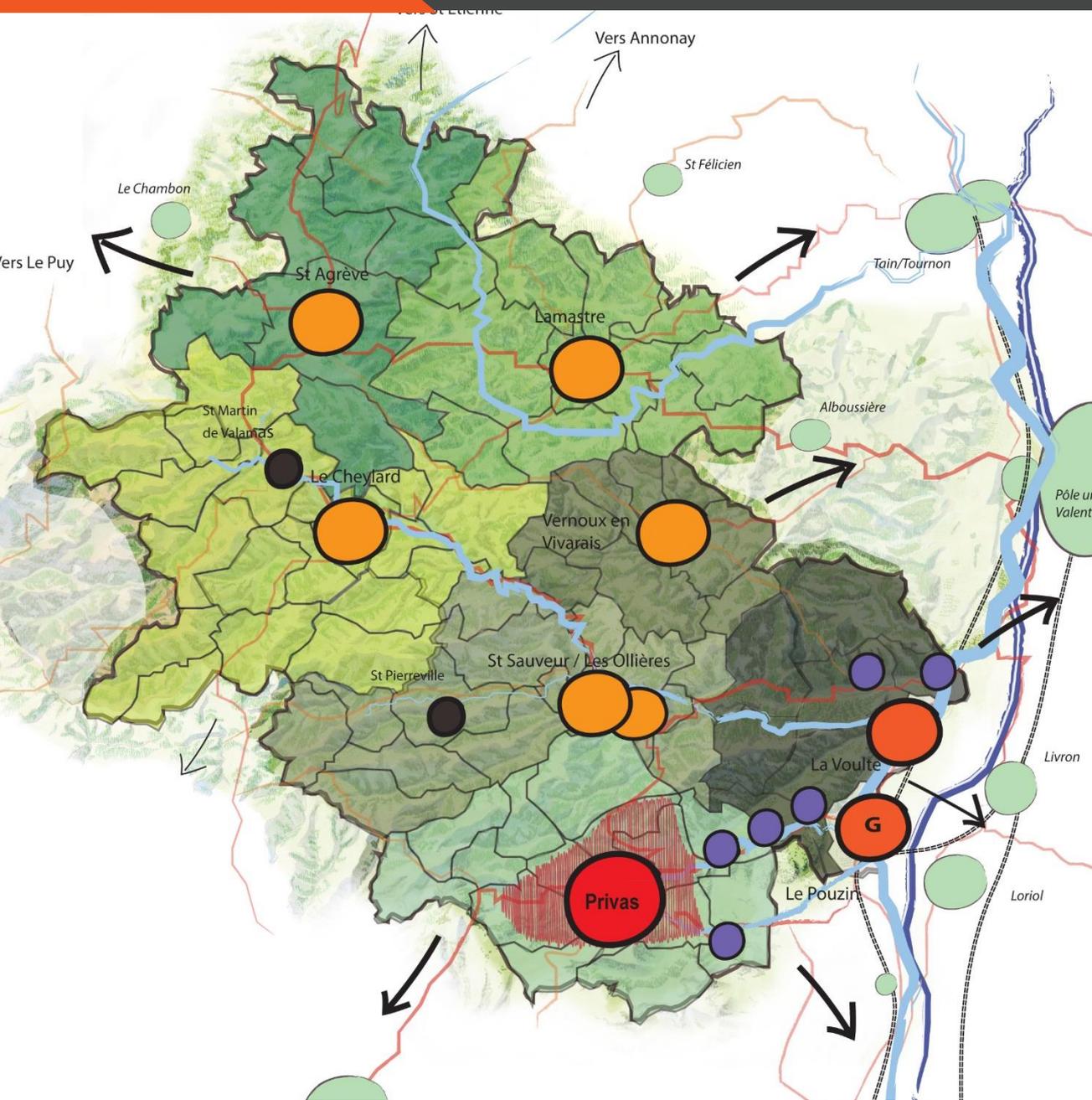
PADD mais aussi :

OBJECTIF 14 : Limiter la consommation foncière en vue du développement futur en agissant sur le renouvellement urbain, les modes d'urbanisation et la protection des terres agricoles et des espaces naturels

Dans le détail :

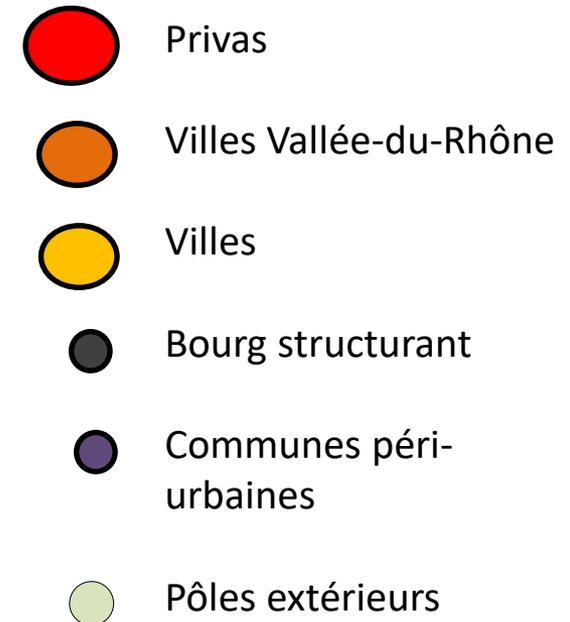
- Un armature territoriale structurante = priorité aux villes centres, au pôle urbain privadois, au rééquilibrage du péri-urbain...
- Des formes d'habitat diversifiées et plus denses permettant de limiter leur impact sur le foncier
- Priorité donnée à la requalification et la densification dans tous les projets de développement (foncier économique, logement...)
- Protection/restauration de la biodiversité et des continuités écologiques,
- Prendre en compte l'enjeu lié à l'eau dans les projets de développement, agir sur préservation de la ressource
- Valoriser les paysages...





Une armature territoriale composée de 7 bassins de vie

- Utilisés dans le diagnostic,
- Structurant le PADD,

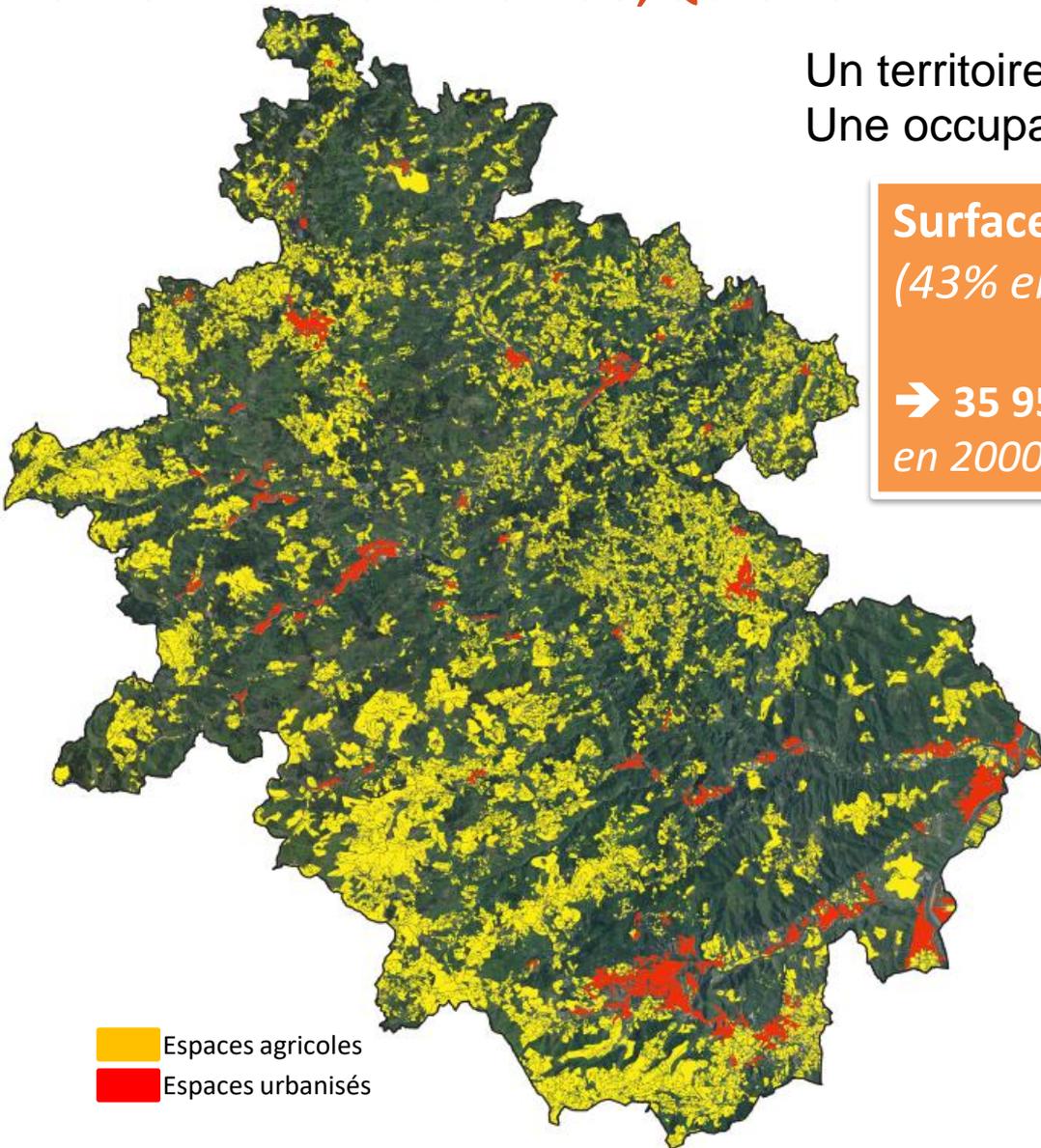


5. DU DIAGNOSTIC AU DOO, QUESTIONNEMENTS

Un territoire agro-naturel diversifié
Une occupation spatiale très dépendante du relief

Surface agricole SCoT = 26,7 % du territoire
(43% en AURA)

→ 35 956 ha en 2017 (RPG 2017) contre 38 292 ha en 2000 (RGA)



- Baisse de 3 % depuis 2000 (perte de 4 866 ha) dont disparition de 20 % des surfaces labourables et des cultures permanentes (crise laitière + arboricole)
- Chute de moitié de la Surfaces Toujours en Herbe (STH) au profit des landes → déprise entre 2000 et 2014 (32 069 ha à 15 343 ha).
- Pression urbaine en fond de vallée et plateaux

Des secteurs agricoles dynamiques soumis à une pression foncière

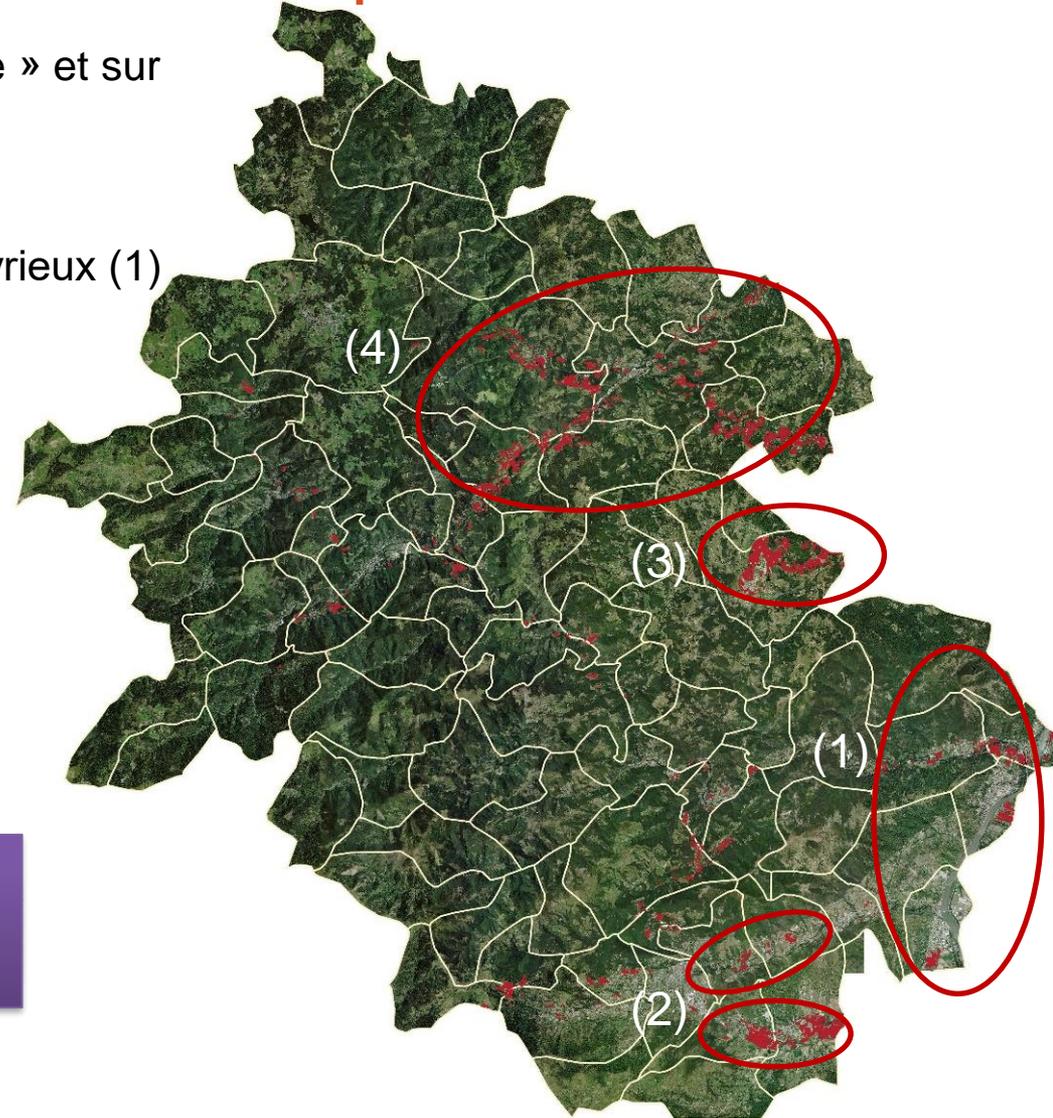
Une pression plus forte en « fond de vallée » et sur les replats.

Principaux secteurs concernés :

- Vallée du Rhône et basse vallée de l'Eyrieux (1)
- Vallée de l'Ouvèze et de la Payre (2)
- Plateau de Vernoux (3)
- Bassin de Lamastre (4)

Mais des pressions pouvant exister également très localement.

Question traitée dans la partie potentiel de densification et détermination de l'enveloppe foncière



Légende

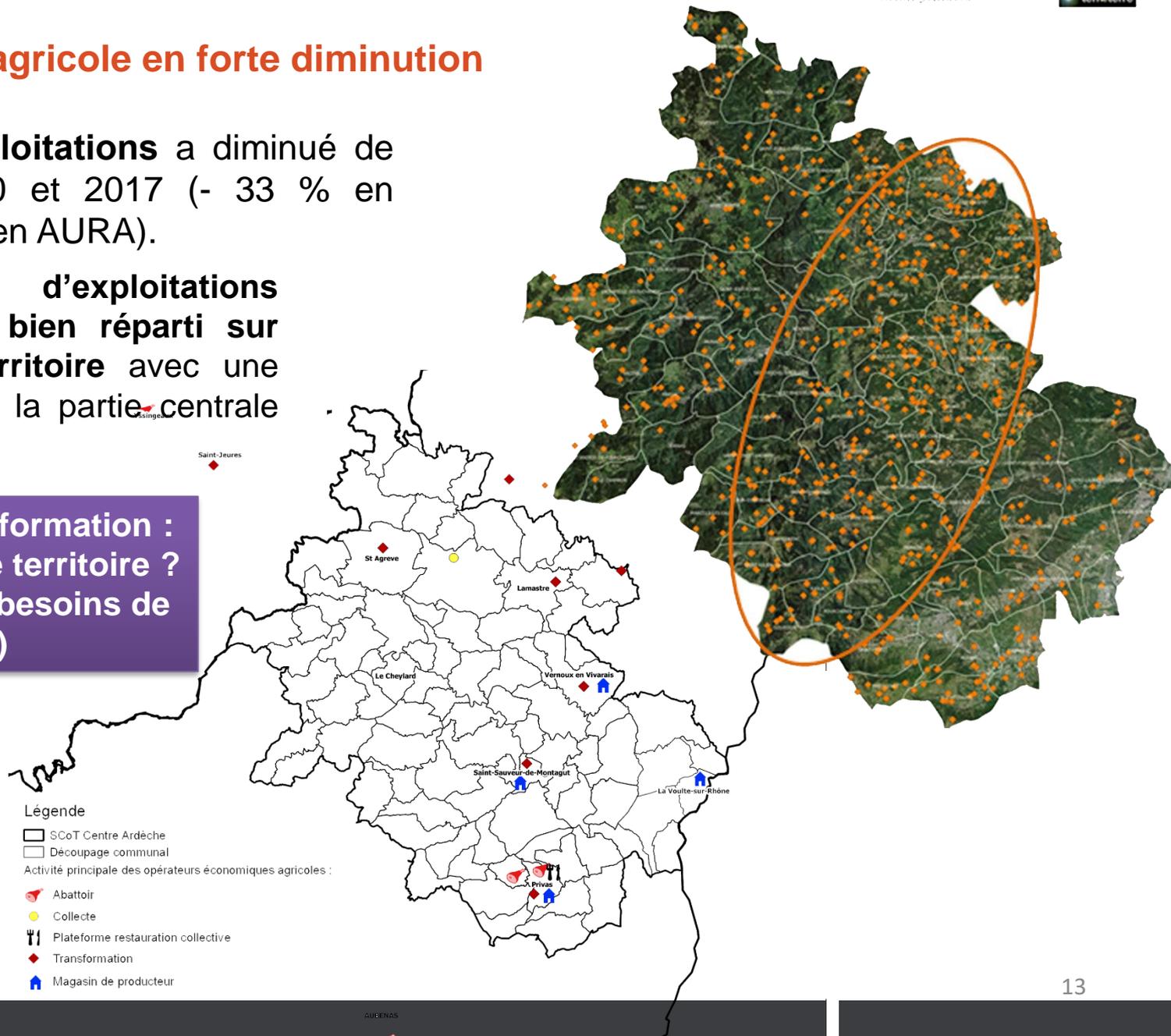
■ surfaces agricoles soumises à la pression urbaine

Une population agricole en forte diminution

Le nombre d'exploitations a diminué de moitié entre 2000 et 2017 (- 33 % en Ardèche et - 31% en AURA).

Mais un tissu d'exploitations agricoles encore bien réparti sur l'ensemble du territoire avec une concentration dans la partie centrale du territoire

Activités de transformation :
quelle place sur le territoire ?
(localisation des besoins de foncier)



Une population agricole en forte diminution



Données Chambre d'agriculture 07 :

- Pour 4 départs, une seule installation est comptabilisée.
- **230 installations entre 2000 et 2016** : 113 installations ont été accompagnées entre 2000 et 2010, moitié moins entre 2010 et 2016 (62) .
- Les secteurs de Vernoux, de Lamastre et la plaine de Chomerac sont les secteurs les plus dynamiques en termes d'installations.

En 2018 (*données Insee 2015*), **les actifs agricoles représentent 4,8% de la population active** (*contre 5% en 2013*) avec des disparités assez fortes (*de 1,8% à proximité de la vallée du Rhône, 3,9% sur le secteur du Cheylard mais 15,9% sur le secteur de Lamastre*).

Zoom sur les filières

Filières	Tendance	Caractéristiques
Filière bovine lait	↘	Conjoncture défavorable. Coûts de production et de collecte plus élevés. Pérennité conditionnée à la construction d'une filière de qualité (AB, AOP...), au maintien des surfaces en herbe, à la possibilité de production fourragère en fonds de vallée.
Filière caprine lait	→	Baisse du nombre d'éleveurs mais maintien relatif de la production : atelier en filière courte avec transformation fermière et atelier en filière longue avec un marché demandeur notamment en période dessaisonnée. AOP Picodon compense les contraintes géographiques de production. Rôle d'entretien des espaces les plus difficiles d'accès.
Filière ovine	→	Relative stabilité. Principalement en filière longue, dépendantes des aides publiques (PAC, PPT...) Une IGP Agneaux d'Ardèche en cours de construction. Rôle d'entretien des espaces les plus difficiles d'accès.

Filières	Tendance	Caractéristiques
Filière bovine	↗	<p>Structuration faible. Développement lié à la crise laitière. Tendance à la spécialisation et l'agrandissement des troupeaux. Filière longue à faible valeur ajoutée. Développement d'une filière courte contrainte par un bassin de consommation limité et des abattoirs éloignés.</p> <p>AOP Fin gras du Mézenc : plus value pour les communes de montagne</p> <p>Dépendance à l'accès au foncier pour diminuer au mieux les charges d'alimentation animale = enjeu de maintien des surfaces dédiées.</p>
Filière volaille de chair	↗	<p>Demande de la filière longue (Fermiers de l'Ardèche, LDC). Développement entre autre lié à la crise à laitière. IGP Ardèche depuis janvier 2017. Quelques ateliers en production fermière dépendante de la pérennité de l'abattoir de l'ESAT de Veyras.</p> <p>Prévision de plusieurs nouveaux bâtiments. Cohabitation parfois difficile avec les espaces résidentiels (nuisances sonores et olfactives).</p>

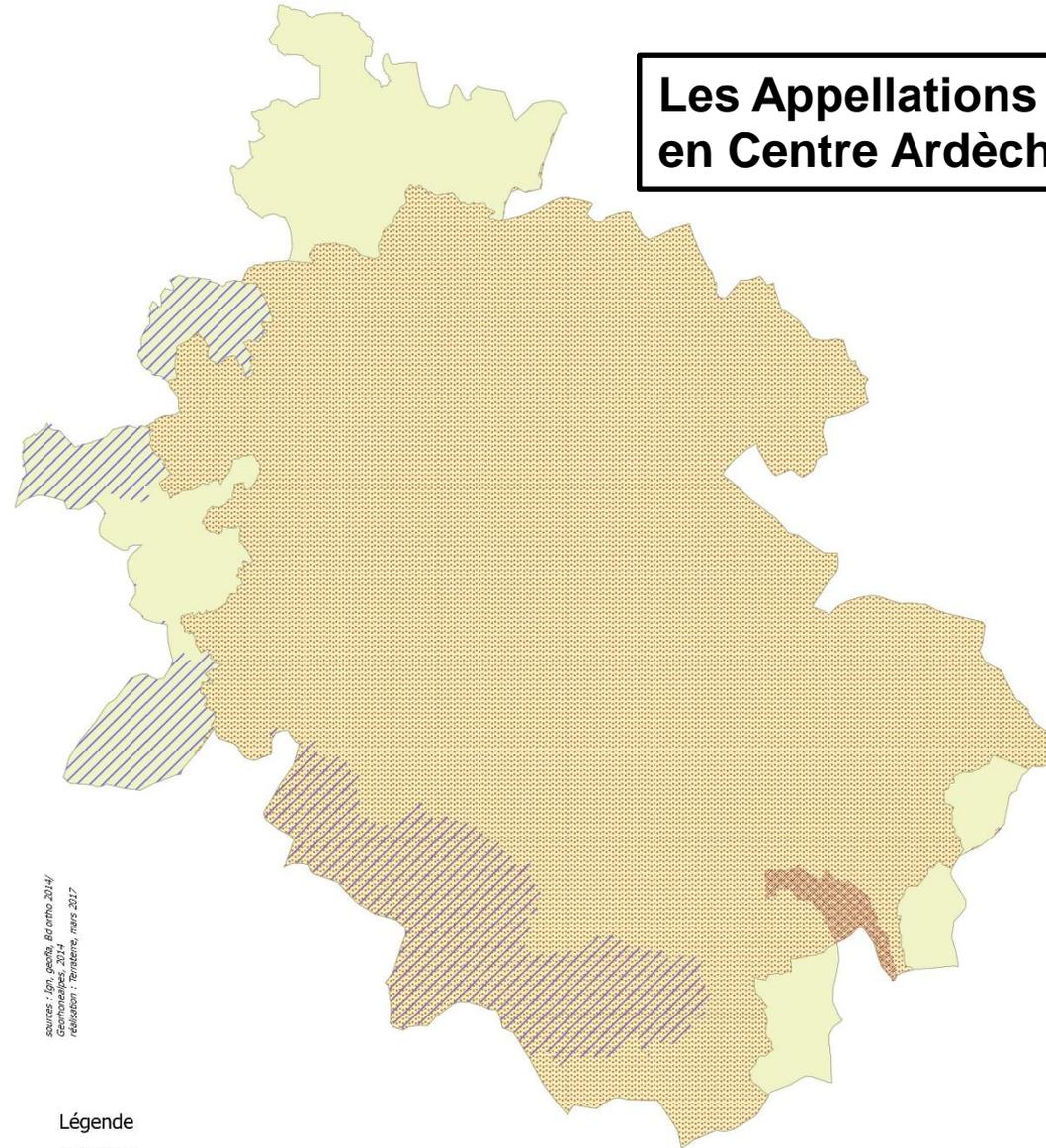
Filières	Tendance	Caractéristiques
Châtaigne	↗	<p>Filière longue structurée en forte demande. Filière courte avec vente directe et transformation en développement. Programme de reconquête de la châtaigneraie de la chambre d'agriculture et du PNR. AOP châtaigne, majoritairement en AB.</p> <p>Menaces avec Cynips et changement climatique. Source de revenu pour exploitations des pentes, permet le maintien des exploitations sur des territoires à risque de déprise.</p>
Arboriculture	↘	<p>Baisse importante des volumes depuis 20 ans : arrachage des vergers au profit de l'urbanisation ou de friches.</p> <p>Filière longue relativement structurée mais en perte d'activité, maintenu grâce à la châtaigne.</p> <p>Avenir de la filière très dépendante de l'accès à l'eau.</p> <p>Regain de développement du petits fruits notamment sur le secteur de Vernoux.</p>

Filières	Tendance	Caractéristiques
Maraichage	↗	Cette filière est fortement dépendante de l'accès à l'eau et au foncier en fonds de vallée, et des possibilités de vente directe. A noter la culture de pomme de terre primeur et de tomates sous serre dans la vallée de l'Eyrieux vendue principalement en filière longue.
Grandes cultures/semences	→	Principalement sur la plaine de Chomérac , filière longue. Risque de morcellement et de démantèlement des parcelles agricoles dans un environnement très urbanisé. Semences : cahier des charges strictes imposant un foncier sécurisé.

Quelle évolution pour les filières ?

Quelles filières d'avenir en lien avec le changement climatique ?

Les Appellations d'Origine Protégées en Centre Ardèche



Légende

AOP viticole

- côtes du Rhône
- AOP picodon

Autres AOP

- châtaigne d'Ardèche
- fin gras du Mézenc

0 2.5 5 7.5 km



Comment préserver les terres agricoles d'appellation ?

A horizon SCoT, faut-il identifier plus finement des secteurs porteurs à protéger ?

L'agriculture biologique

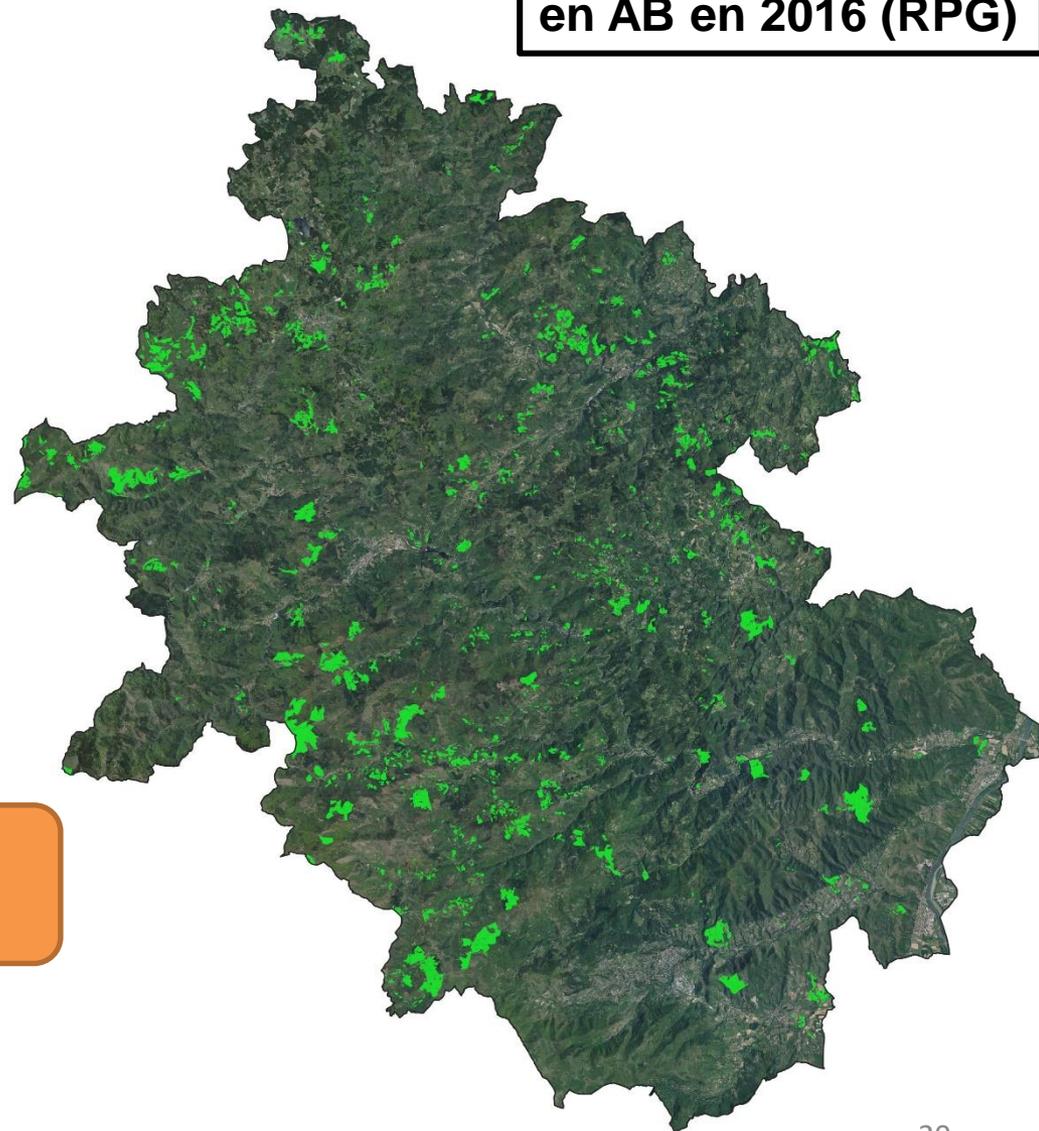
6 473 ha déclarés en AB en 2016,
soit **18 % de la SAU** (7 % en RA).

Les principales productions en AB :
la châtaigne, le maraichage, les
petits fruits et dans une moindre
mesure, l'élevage caprin et ovin et
l'apiculture.

Transcription possible DOO

Toutes les terres en agriculture
biologique sont sanctuarisées.

**Surfaces cultivées
en AB en 2016 (RPG)**



Des surfaces irriguées peu nombreuses sur le territoire

Les surfaces irriguées ou irrigables sont estimées à 2500 hectares environ soit environ 7,5 % de la surface agricole du territoire.

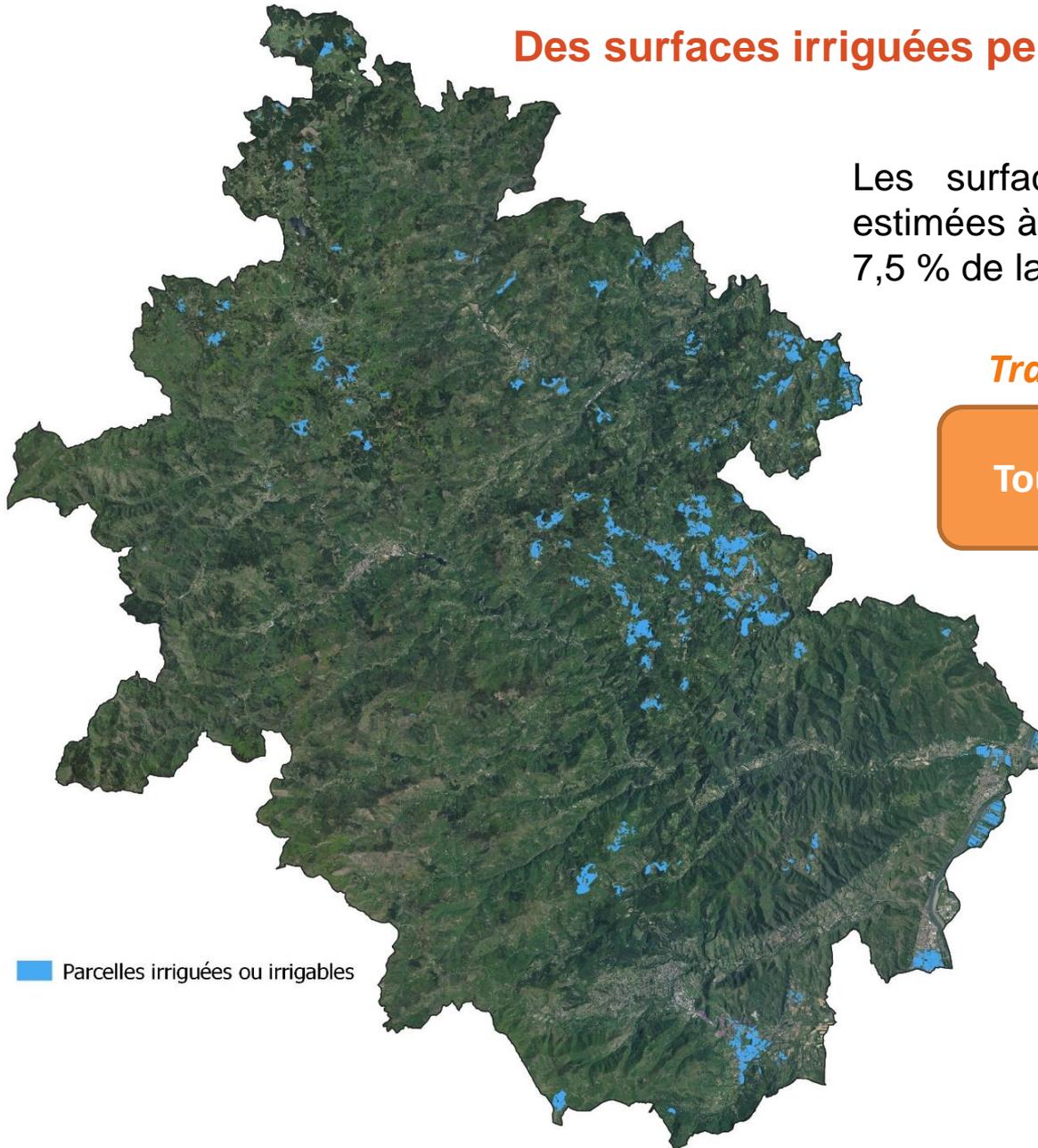
Transcription possible DOO

Toute terre irriguée reste agricole.

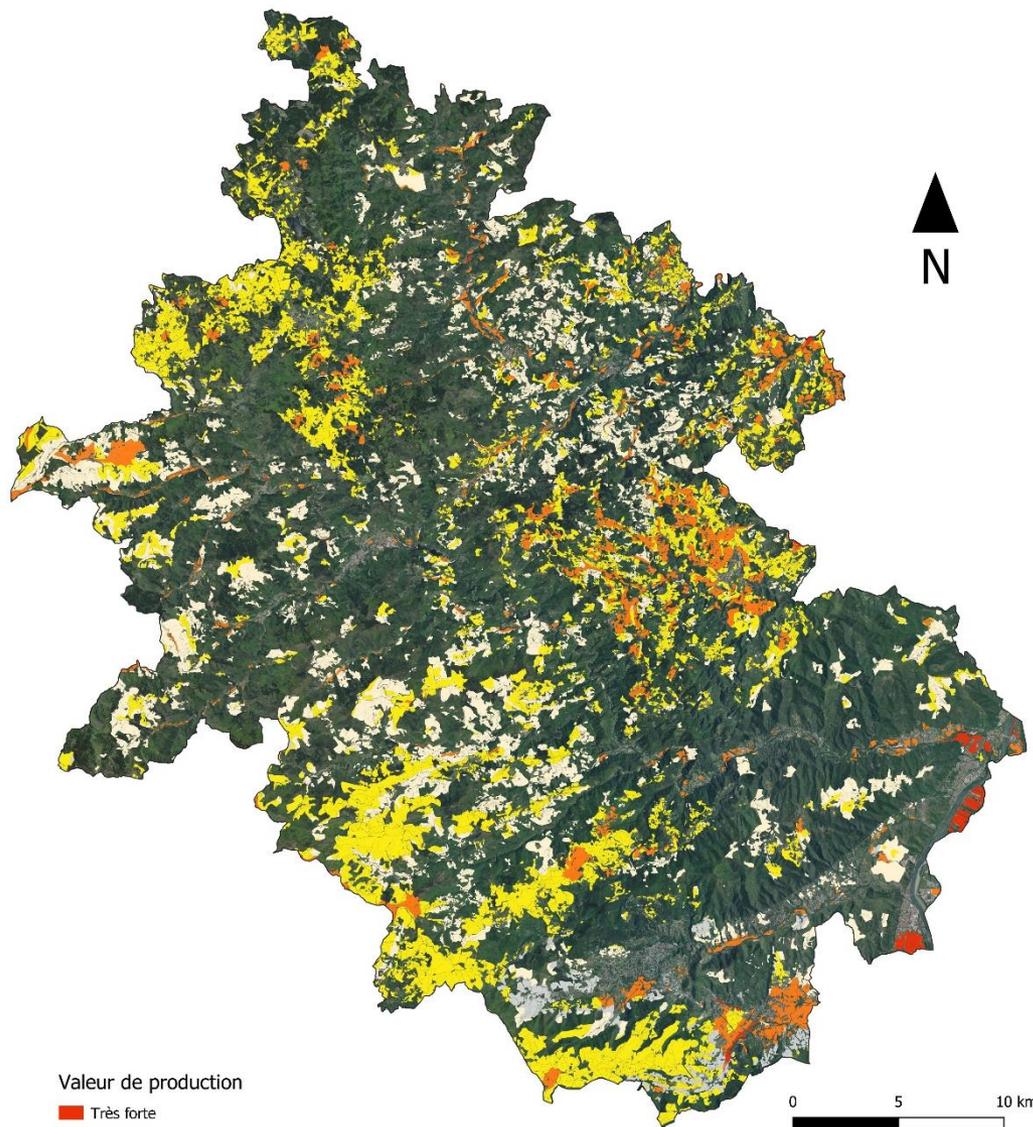
Comment gérer la ressource en eau ?

Quels secteurs préserver car potentiellement irrigables pour répondre au projet politique d'une autonomie alimentaire du Centre Ardèche ?

Développer les retenues collinaires ?



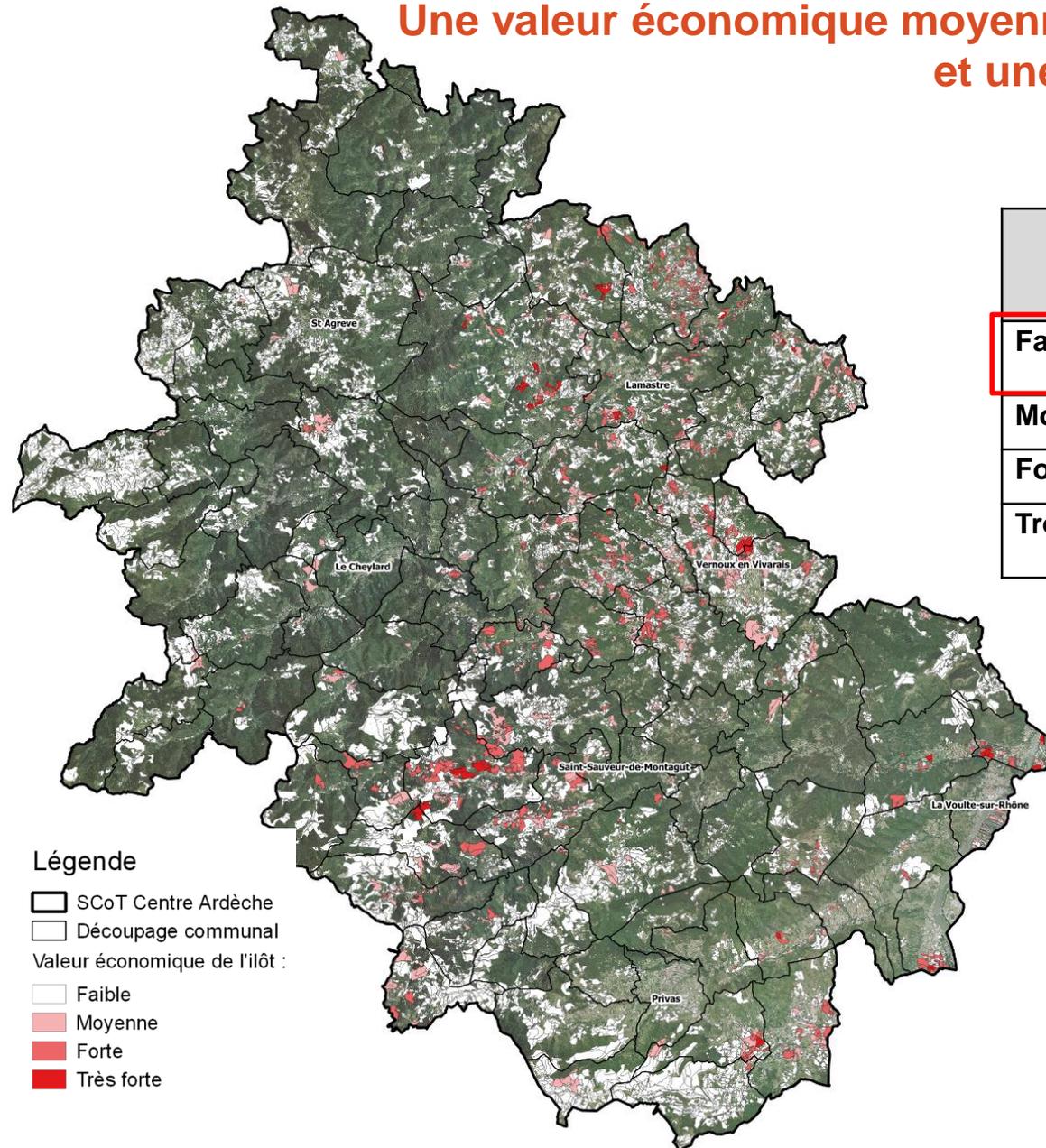
Une valeur de production très dépendante des conditions pédologiques et des équipements disponibles



Potentiel de production =
Croisement des données qualités des sols et irrigation.

Potentiel de production	Surface (ha)	Part de la SAU %
Très faible	773.96	2
Faible	12577,5	37,6
Moyen	15737.7	47
Fort	3087,6	9,2
Très fort	1228	3,7

Une valeur économique moyenne impliquant une combinaison et une complémentarité des activités



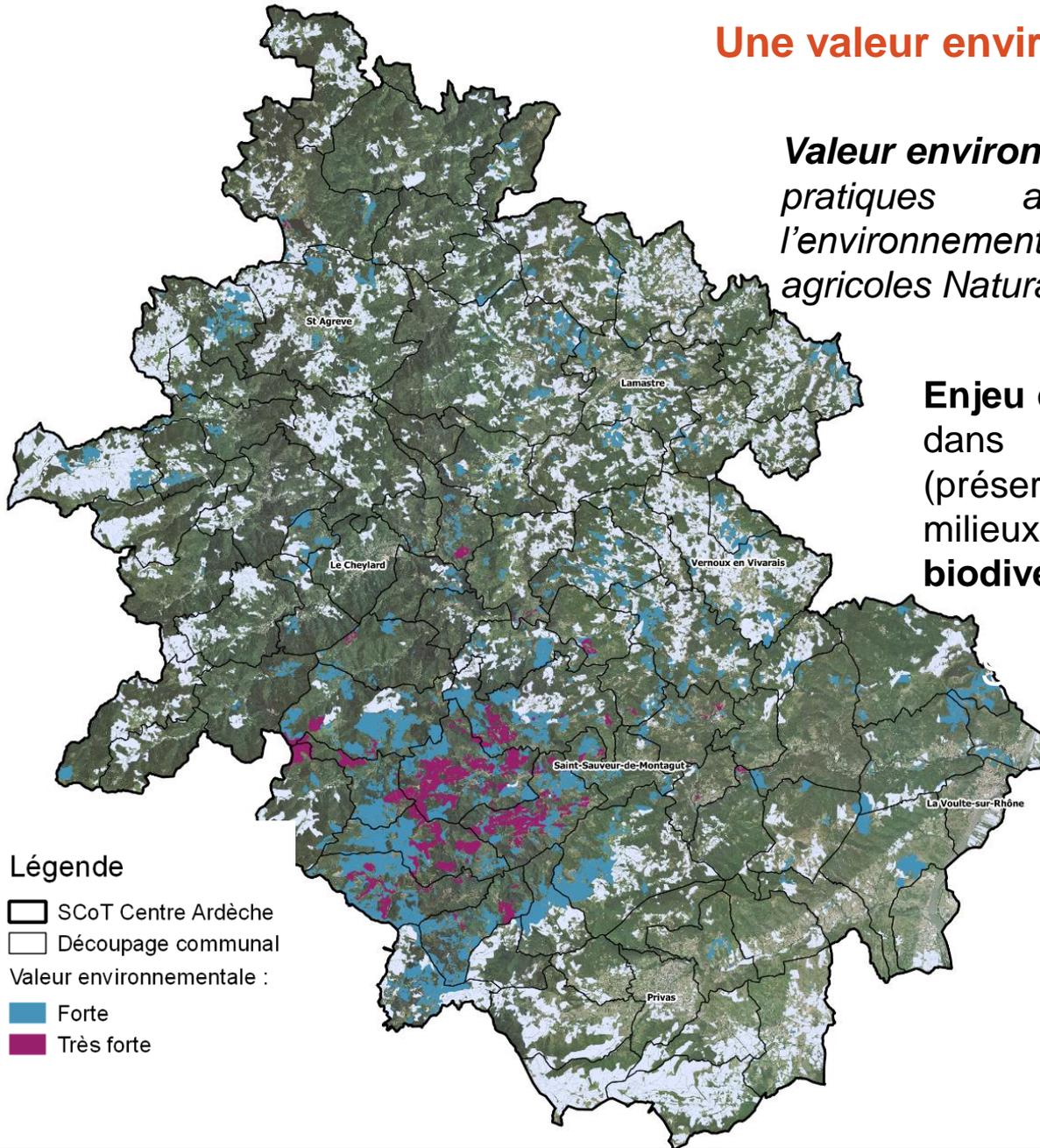
	Surface (ha)	Part de la surface agricole (%)
Faible	29 765	88.5
Moyen	2410	7
Fort	1233	3.7
Très fort	23	<1

Valeur économique = caractérise des tenements agricoles en fonction du Chiffre d'Affaires dégagé (références PBS)

Une valeur environnementale significative

Valeur environnementale = prise en compte des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement (surfaces AB + surfaces enjeux agricoles Natura 2000)

Enjeu du maintien des milieux ouverts dans un environnement agro-naturel (préservation des prairies naturelles et milieux ouverts) très favorables à la biodiversité.

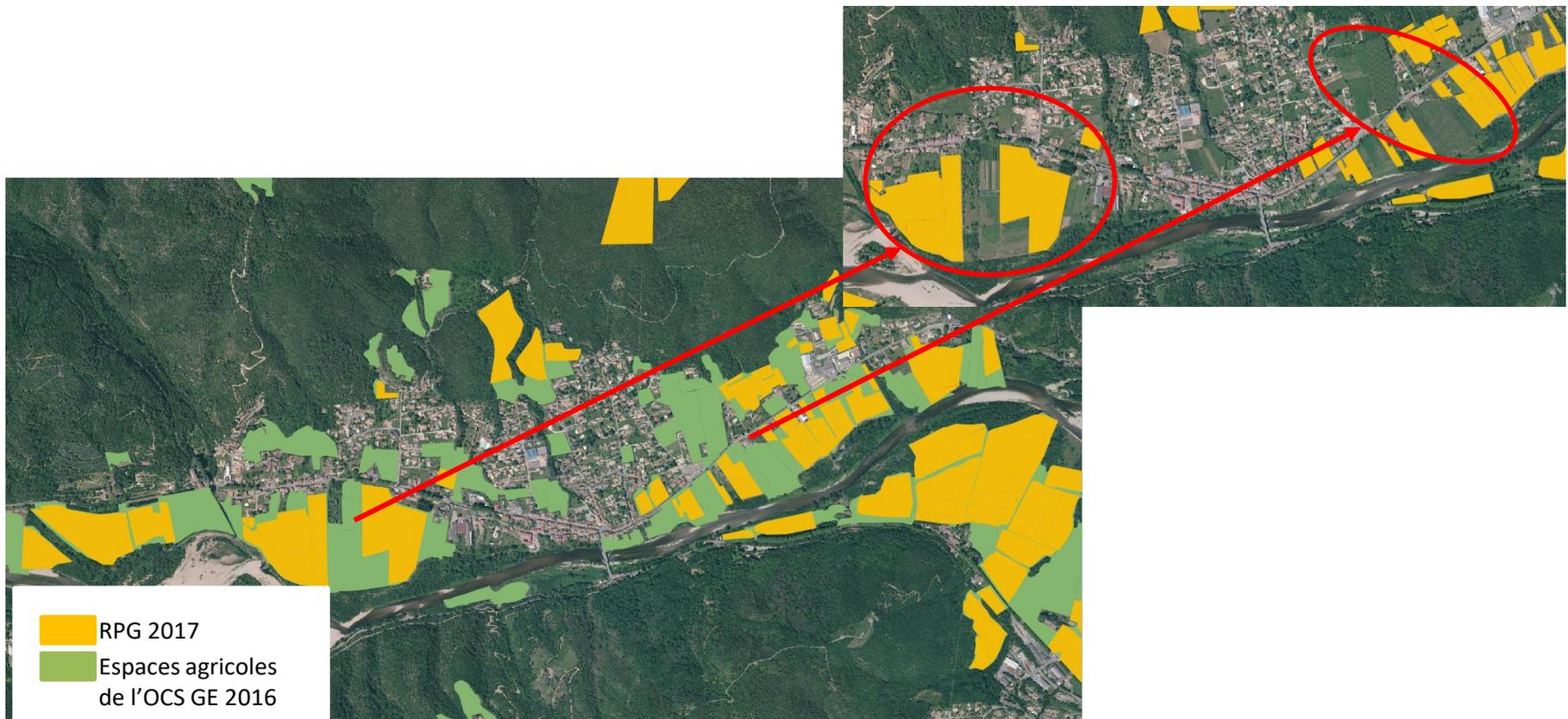


Légende

-  SCoT Centre Ardèche
-  Découpage communal
- Valeur environnementale :
-  Forte
-  Très forte

La caractérisation des terres agricoles dans le diagnostic est-elle suffisante ?
Quid des terres paraissant cultivées via photo aérienne (orthophoto IGN 2017) mais non répertoriées au RPG ?

Des données différentes selon les bases : RPG 2017/ OCS GE IGN 2016



6. HIÉRARCHISATION DES TERRES AGRICOLES : DOO ET AU-DELÀ, QUELS OUTILS DE PROTECTION ?

Quels outils de préservation du foncier privilégié ? (PAEN, ZAP, identification pour récupération des biens vacants et sans maître, veille foncière concertée, etc.)

Et où ?

7. DÉTERMINATION DES ENVELOPPES URBAINES ET CAPACITÉS DE DENSIFICATION

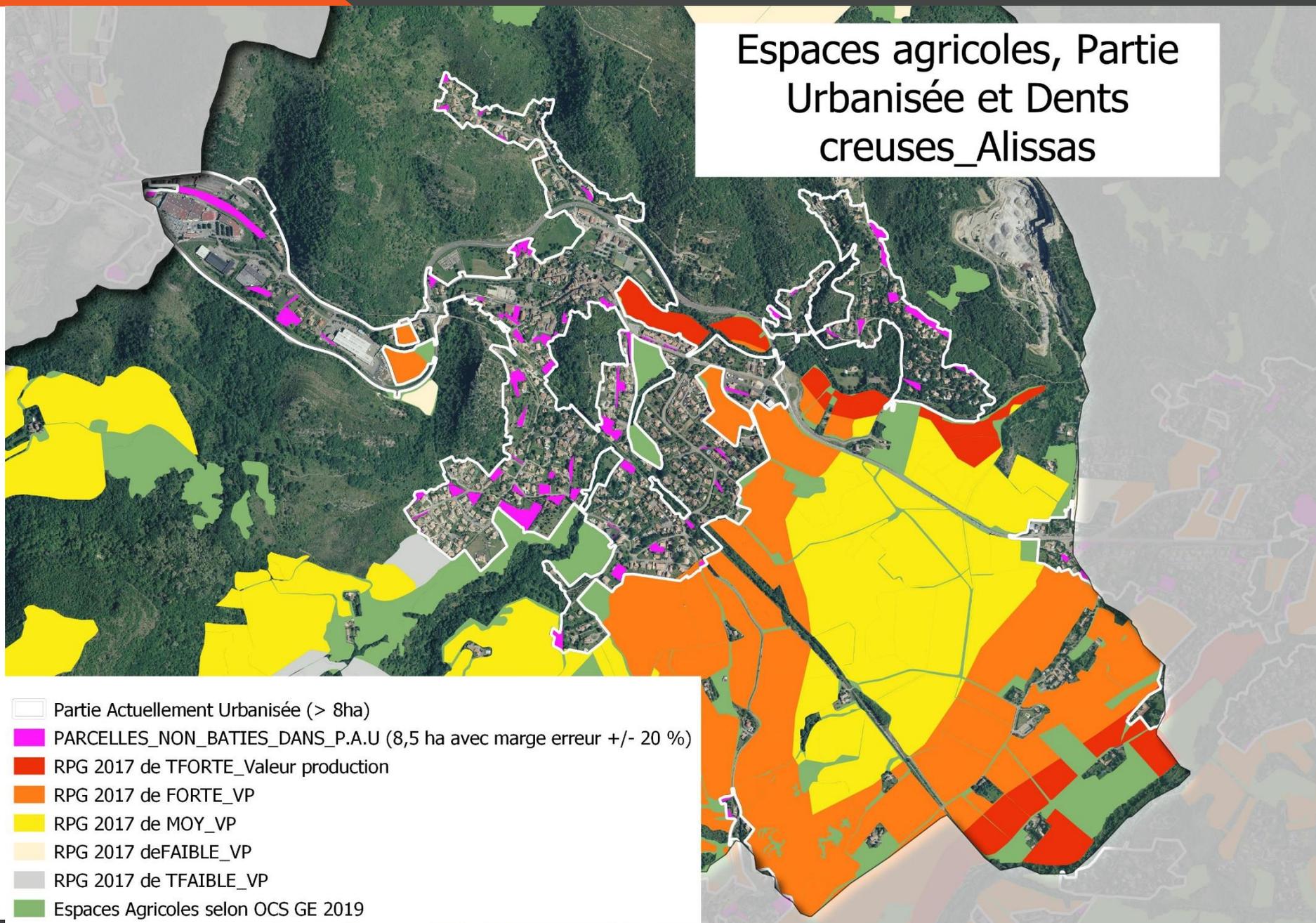
Philosophie : Limiter les extensions au maximum

Attention :
le SCoT ne doit pas être pris comme un « *droit à construire* »

Au regard de l'ambition démographique du SCoT (+7100 habitant → 2040) accueillir en priorité dans les P.A.U (Partie Actuellement Urbanisées)

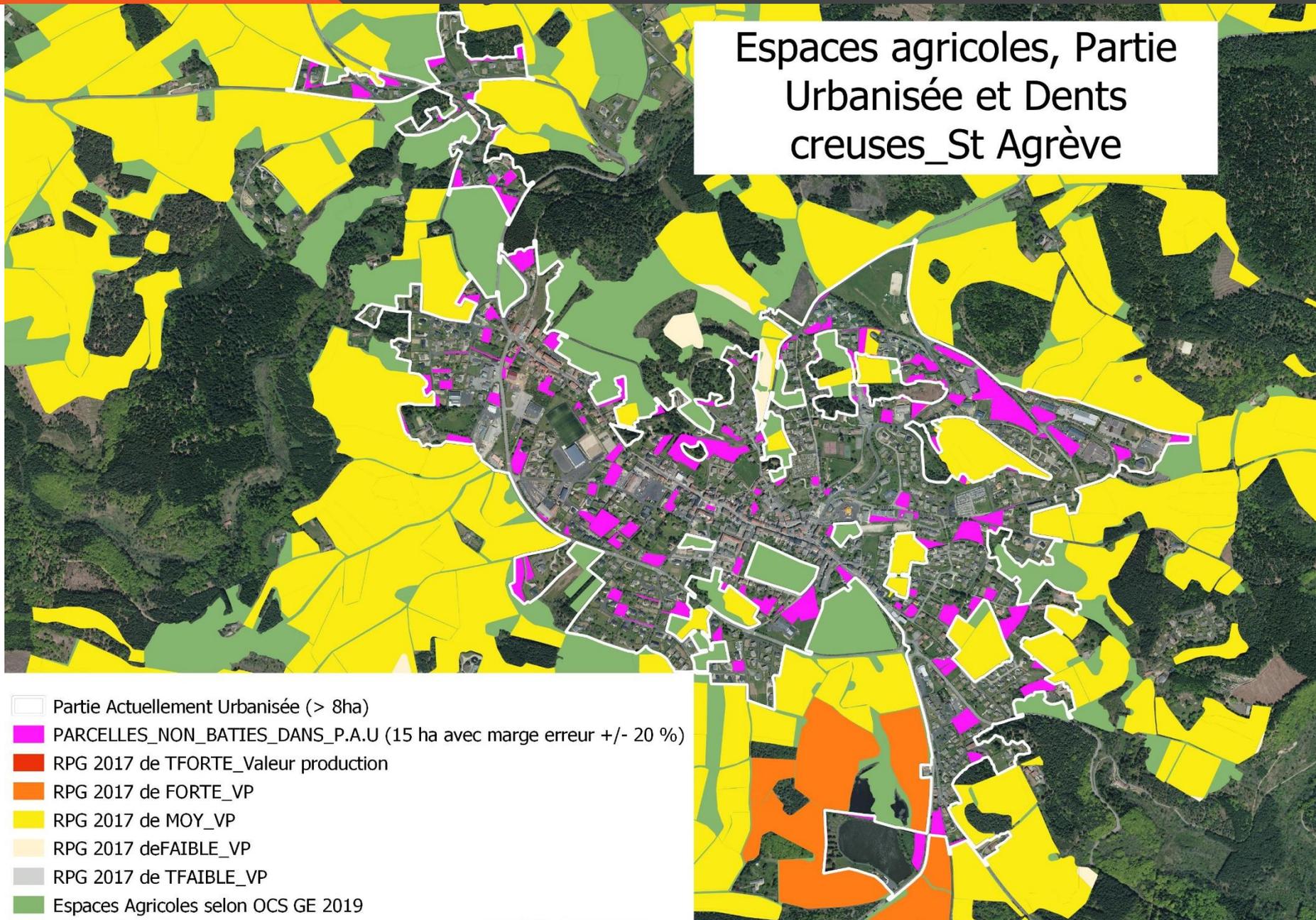
→ Méthodologie capacités théoriques de densification :

- P.A.U = Zone Construite de l'IGN, conservation ZC > 8ha pour concentration de l'urbanisation sur les pôles urbanisés principaux
- BD Topo 2018 : Couches Bâti, Cimetières, Terrains de sport, Routes, Tronçon de route, Voie Ferrée, Tronçon de voie ferrée
- BD PARCELLAIRE 2018 : Couches parcelles
- Zones Inondables

Espaces agricoles, Partie
Urbanisée et Dents
creuses_Alissas

- Partie Actuellement Urbanisée (> 8ha)
- PARCELLES_NON_BATIES_DANS_P.A.U (8,5 ha avec marge erreur +/- 20 %)
- RPG 2017 de TFORTE_Valeur production
- RPG 2017 de FORTE_VP
- RPG 2017 de MOY_VP
- RPG 2017 de FAIBLE_VP
- RPG 2017 de TFAIBLE_VP
- Espaces Agricoles selon OCS GE 2019

Espaces agricoles, Partie Urbanisée et Dents creuses_St Agrève



Plusieurs questionnements :

- Quid des différences morphologiques des communes urbaines/communes rurales : SCoT choix d'un seuil arbitraire de 8 ha (pour éviter un calcul de potentiel dans tous les hameaux du territoire), est-ce un bon choix ?
- Il semble y avoir des dents creuses au sein même du périmètre des PAU définies par l'IGN : faut-il les inclure au potentiel du SCoT ?
- Quelles zones pour extensions ? Fronts urbains à préciser ?

Merci de
votre
attention !